



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## contraventions

Question écrite n° 83577

### Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales de lui faire connaître, pour chaque année de 2002 à 2005, l'évolution du prélèvement sur les recettes de l'État au titre des amendes forfaitaires de la police de la circulation, le nombre de contraventions émises (en distinguant zones de police et de gendarmerie), le nombre de contraventions effectivement payées, et la valeur du point unitaire utilisée pour les attributions aux collectivités. Pour la dernière année dont les chiffres sont disponibles, il aimerait connaître, par département, le nombre de contraventions émises et le nombre de contraventions payées.

### Texte de la réponse

Le produit des amendes forfaitaires de police relatives à la circulation routière fait l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État au profit des collectivités locales. Les sommes mises en répartition au titre du produit des amendes forfaitaires de police de la circulation routière correspondent au produit effectivement recouvré au cours de chaque exercice. À cet effet, un crédit d'un montant prévisionnel est inscrit en loi de finances initiale de l'année en cours et un ajustement est effectué en loi de finances rectificative de l'année suivante pour tenir compte du produit réellement encaissé. Concrètement, le montant mis en répartition au titre d'une année N correspond au montant inscrit en loi de finances de N calculé à partir d'une estimation du produit des amendes à recouvrer, abondé ou réduit, selon le cas, de la différence entre le produit des amendes effectivement encaissé au cours de la pénultième année (soit en N-2) et le montant initialement inscrit en loi de finances pour la même année N-2. Par ailleurs, le montant des éventuelles rectifications dues à des erreurs de recensement est imputé sur la masse à répartir. En prenant en compte les montants ouverts en loi de finances initiale et en loi de finances rectificative, après déduction de la mise en réserve pour les éventuelles rectifications de l'année, le montant à répartir au titre des amendes de police s'est élevé à 336 039 051 euros en 2002 (+ 1,27 %), 330 319 000 euros en 2003 (-1,70 %), 377 495 254 euros en 2004 (+ 14,28 %), 671 467 016 euros en 2005 (+ 77,87 %). La comptabilisation des amendes est effectuée par le ministère de la défense s'agissant de la gendarmerie nationale et par les préfets pour les services de police (sécurité publique, CRS et polices municipales) qui en communiquent les résultats à la direction générale des collectivités locales. Les contraventions dressées sur le territoire de chaque commune ou groupement sont comptabilisées en distinguant celles qui relèvent de la police nationale de celles qui émanent des polices municipales. Pour la répartition effectuée l'année N sont prises en compte les amendes émises au cours de l'année N-1. Elles se sont élevées à 21 199 559 euros en 2002, 22 386 615 euros en 2003, 26 298 064 euros en 2004 et 25 843 384 euros en 2005. Le taux de recouvrement des amendes forfaitaires relatives à la circulation routière n'entre pas dans l'objet du recensement effectué par la direction générale des collectivités locales qui ne dispose d'aucune information sur ce thème. Le premier tableau ci-après présente la synthèse des amendes de police recensées entre 2002 et 2005. Le deuxième tableau détaille le nombre de contraventions émises par département en 2004, utilisée dans la répartition du produit des amendes de police au titre de l'exercice 2005.

Synthèse des amendes de police de 2002 à 2005

Exercice	2002	2003	2004	2005
Année de référence	2001	2002	2003	2004
Produit des amendes de police réparti en	336 039 051	330 319 000	377 495 254	671467 016
Variation		-1,70%	14,28%	77,87%
Amendes de police municipale	19 007 447	9 067 176	11 297 955	11 463 591
Amendes de police nationale		10 781 182	12 354 892	11 840 434
Amendes de gendarmerie	2 192 112	2 538 257	2 645 217	2 539 359
Total des amendes	21 199 559	22 386 615	26 298 064	25 843 384
Variation		5,60 %	17,47 %	-1,73 %
Valeur du point d'indice en	15,85123	14,7552	14,3545	25,9821
Variation		-6,91%	-2,72%	81,00%

Nombre de contraventions émises par département  
au cours de l'année 2004 (référence pour l'année 2005)

N°	DEPARTEMENT	TOTAL CONTRAVENTIONS
01	Ain	81 099
02	Aisne	87 648
03	Allier	66 061
04	Alpes-de-Haute-Provence	41 178
05	Hautes-Alpes	33124
06	Alpes-Maritimes	1 192 814
07	Ardèche	43 107
08	Ardennes	44 208
09	Ariège	26 450
10	Aube	90 124
11	Aude	117 021
12	Aveyron	54 801
13	Bouches-du-Rhône	947 378
14	Calvados	208 054

15	Cantal	26 962
16	Charente	68 788
17	Charente-Maritime	142 789
18	Cher	58 631
19	Corrèze	32 845
20-A	Corse-du-Sud	37 963
20-B	Corse (Haute)	48 952
21	Côte-d'Or	111 086
22	Côtes-d'Armor	61 130
23	Creuse	9 014
24	Dordogne	70 804
25	Doubs	108 163
26	Drôme	121 150
27	Eure	100 982
28	Eure-et-Loir	82 976
29	Finistère	179 239
30	Gard	209 650
31	Garonne (Haute)	334 334
32	Gers	26 193
33	Gironde	340 516
34	Hérault	593 739
35	Ille-et-Vilaine	282 096
36	Indre	40 468
37	Indre-et-Loire	177 384
38	Isère	450 400
39	Jura	46 514

40	Landes	63 042
41	Loir-et-Cher	48 506
42	Loire	208 007
43	Loire (Haute)	33 044
44	Loire-Atlantique	332 783
45	Loiret	162 137
46	Lot	28 076
47	Lot-et-Garonne	62 799
48	Lozère	17 195
49	Maine-et-Loire	171 841
50	Manche	53 671
51	Marne	176 651
52	Marne (Haute)	32 070
53	Mayenne	39 123
54	Meurthe-et-Moselle	202 820
55	Meuse	24 471
56	Morbihan	86 866
57	Moselle	350 077
58	Nièvre	43 264
59	Nord	675 896
60	Oise	132 741
61	Orne	42 580
62	Pas-de-Calais	250 754
63	Puy-de-Dôme	158 563
64	Pyrénées--Atlantiques	211 269
65	Hautes-Pyrénées	65 236

66	Pyrénées--Orientales	122 980
67	Rhin (Bas)	354 905
68	Rhin (Haut)	186 112
69	Rhône	719 826
70	Saône (Haute)	21 184
71	Saône-et-Loire	106 423
72	Sarthe	110 301
73	Savoie	170 443
74	Savoie (Haute)	196 465
76	Seine-Maritime	329 061
79	Sèvres (Deux)	54 884
80	Somme	143 030
81	Tarn	71 223
82	Tarn-et-Garonne	36 343
83	Var	525 014
84	Vaucluse	206 057
85	Vendée	73 270
86	Vienne	89 649
87	Vienne (Haute)	119 045
88	Vosges	66 173
89	Yonne	47 404
90	Territoire de-Belfort	35367
971	Guadeloupe	112 284
972	Martinique	95 877
973	Guyane	35 968
974	Réunion (la)	115 930

975	Saint-Pierre-et-Miquelon	0
TOTAL (hors Ile-de-France)		14 614 535

Nombre de contraventions émises par département  
au cours de l'année 2004 (référence pour l'année 2005)  
en ILE-DE-FRANCE

N°	DEPARTEMENT	TOTAL CONTRAVENTIONS
75	Paris	6 736 211
77	Seine-et-Marne	370 991
78	Yvelines	537 677
91	Essonne	265 254
92	Hauts-de-Seine	1 509 348
93	Seine-Saint-Denis	800 253
94	Val-de-Marne	619 321
95	Val-d'Oise	389 794
Total pour les départements de l'Ile-de-France		11 228 849

Total général	25 843 384
---------------	------------

NB : La DGCL ne dispose pas du montant des amendes effectivement recouvrées

#### Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83577

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** collectivités territoriales

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2006, page 633

**Réponse publiée le :** 20 mars 2007, page 2871